

files. Les plus jeunes prenaient la relève, et ainsi de suite. Dans l'Est du pays, et plus particulièrement dans la circonscription de Lotbinière où habite une population agricole assez dense, deux, trois et parfois quatre générations ont vécu du revenu de la même exploitation agricole. Le cultivateur lui-même travaillait selon son initiative, indépendamment de la politique agricole. De toute façon, la politique, à ce moment-là, ne touchait pas particulièrement les cultivateurs.

• (8.10 p.m.)

Et un jour, les gouvernements, par leurs objectifs politiques de plus en plus complexes, ont adopté des mesures visant à industrialiser les exploitations agricoles, à les structurer, à les rendre plus rentables. On disait alors qu'il s'agissait de «la folie de la rentabilité», ou de «la grande période de la révolution agricole, au point de vue rentabilité», et j'en suis. C'est ainsi que les gouvernements, fédéral et provinciaux, ont dit aux cultivateurs de l'Est et de l'Ouest: Ce que tu as fait hier n'est plus bon; aujourd'hui, il te faut améliorer ta terre, ton troupeau, tes instruments aratoires, parce que si tu ne le fais pas, tu vas crever.

Les cultivateurs, qui n'ont jamais empêché le progrès, ont emboîté le pas, bien qu'ils n'en avaient pas les moyens. C'est alors que le gouvernement a consenti des prêts agricoles pour aider ces gens à moderniser leur exploitation, à s'endetter, et c'est ce qu'ils ont fait. Ils se sont endettés, et le gouvernement a dès lors commencé à s'emparer des fermes, parce qu'immédiatement après avoir dit au cultivateur: Modernise-toi, améliore ta technique, on va te fournir les moyens financiers pour le faire grâce à des prêts agricoles. Il lui a aussi dit: Maintenant, nous allons régir la production; ne produira pas qui voudra et pas n'importe quoi. C'est ainsi que la politique de contingentement du blé, du lait et des œufs a vu le jour. C'est alors que les cultivateurs ont vu leurs revenus systématiquement contrôlés par l'État. Celui-ci a commencé par contrôler financièrement l'individu, à contrôler le fonds de terre par les hypothèques et, maintenant, il contrôle le revenu du cultivateur et le plafonne à volonté.

Si un producteur produit plus que le quota permis, non seulement ne recevra-t-il pas de salaire, mais encore sera-t-il taxé. Telle est la politique actuelle. Le gouvernement, après s'être emparé des terres et du contrôle du revenu des cultivateurs, taxera leurs maigres profits, et ce non pas d'une façon équitable, car si, tout au moins, cela se faisait d'une façon équitable, nous n'aurions qu'à féliciter le gouvernement.

Lorsqu'on lit l'article 28, par exemple, on constate jusqu'où le gouvernement a l'intention d'aller pour enrégimenter les cultivateurs, les posséder, les socialiser. Voilà pourquoi je disais, dès le début de mes remarques, que je ne partageais pas l'esprit et les objectifs de la réforme fiscale projetée, car c'est dans le but susmentionné qu'elle se fait.

Je ne citerai qu'un exemple des folies administratives dont on est témoin. A la page 85, à l'article 29, on peut lire ce qui suit:

Disposition d'un animal appartenant à une catégorie de troupeaux de base.

29. (1) Lorsqu'un contribuable qui possède un troupeau de base d'une catégorie donnée d'animaux dispose d'un animal de cette catégorie au cours de l'exploitation d'une entreprise agricole pendant une année d'imposition et, dans sa déclaration de revenu pour l'année, opte, en vertu de la présente Partie, pour cette méthode de calcul, il faut:

La loi dit donc que pour se conformer à la volonté du gouvernement, il faut, et je cite:

a) retrancher, dans le dénombrement...

... si quelqu'un comprend cela, j'aimerais bien qu'il me l'explique, car j'étudie ce texte depuis au moins trois jours. J'ai consulté certaines personnes, et l'on m'a dit que pas un seul cultivateur ne pourra s'en tirer. Je n'ai aucun doute là-dessus, car une vache n'y retrouverait pas son veau, et c'est le cas de le dire.

Je continue la citation:

a) de retrancher, dans le dénombrement de son troupeau de base de cette catégorie à la fin de l'année, le nombre, indiqué dans son option, ne dépassant pas le plus petit des nombres suivants:

Et ce, pour savoir combien l'individu paiera d'impôt sur ses gains en capital, sur ce qu'il va vendre. C'est intéressant! Je continue à citer:

(i) soit le nombre d'animaux de cette catégorie dont il a ainsi disposé au cours de l'année,

(ii) soit 10 de son troupeau de base d'animaux de cette catégorie au 31 décembre 1971,

(iii) ou son troupeau de base d'animaux de cette catégorie à la fin de l'année d'imposition précédente; et

b) retrancher, dans le calcul du revenu qu'il tire de son exploitation agricole pour l'année d'imposition, le produit obtenu...

C'est fantastique! Je continue la citation:

... en multipliant

(i) le nombre déterminé en vertu de l'alinéa a) relativement à son troupeau de base de cette catégorie pour l'année par

(ii) le quotient obtenu en divisant la juste valeur marchande, au 31 décembre 1971, de ses animaux de cette catégorie ce jour-là, par le nombre de ses animaux de cette catégorie, ce jour-là.

Je me demande, une fois le bill adopté, si telle est la volonté du gouvernement, dans quelle sorte de «rataplan» les cultivateurs seront pris, quant à l'administration de leur commerce, puisqu'il s'agit maintenant d'un commerce.

Il y a une limite! Les cultivateurs ont perdu petit à petit la propriété de leur ferme à cause des programmes de socialisation du gouvernement. Le gouvernement contrôle le revenu des cultivateurs et désire rendre l'administration d'une ferme tellement compliquée que les cultivateurs n'auront pas d'autre choix que d'abandonner leur exploitation et s'adonner à quelque chose de plus simple.

Plusieurs de mes collègues ne le croiront peut-être pas, mais j'écoutais mon préopinant, cet après-midi, dire que seulement 7.7 p. 100 des travailleurs, au Canada, s'adonnaient à l'agriculture, et que 4 p. 100 seulement d'entre eux pouvaient jouir d'un niveau minimum de subsistance. C'est devenu tragique! Voilà qu'un strict minimum de cultivateurs fait vivre 22 millions de Canadiens, et qu'au lieu d'adopter des mesures pour les assister, on en adopte pour les décourager.

Cela signifie qu'un cultivateur possédant un troupeau de 30 vaches sera obligé de tenir une comptabilité complexe à l'égard de chacune de ces bêtes. Je référerai mes collègues aux articles 28 et suivants pour montrer que tout cela est ridicule et compliqué, que cela ne sert qu'à percevoir encore un peu plus d'impôt de ceux qui n'ont plus d'argent.

Le ministre des Finances (M. Benson) se vantait récemment du fait que 750,000 Canadiens ne paieront plus d'impôt, grâce à la réforme fiscale. En toute honnêteté, monsieur le président, ce n'est pas une chose dont on peut être fier, parce que si 750,000 Canadiens ne paient plus d'impôt, c'est qu'ils n'ont plus d'argent. S'ils n'ont pas de